

# **CONCOURS** **PHOTO** **LE THOLONET** **2024**

Suite à son succès le concours photo organisé par la commune du Tholonet est annoncé pour la troisième année consécutive. Il s'ouvre le 1<sup>er</sup> juillet et se clôture le 31 août 2024, date limite de dépôt des dossiers.

## **THEME DU CONCOURS 2024 :**

### **Vue du sol, une autre rencontre avec le Grand Site Concors Sainte-Victoire**

*(Concors : appellation donnée au site paysager exceptionnel  
autour de la montagne Sainte-Victoire depuis 2004)*

Ce concours est gratuit et grand public ; il s'adresse à tous les amoureux de la photographie et amis de la commune du Tholonet et du site de la Sainte-Victoire.

Les photos primées seront exposées du 11 au 13 octobre 2024 à la salle Ferrat à Palette en écho à l'exposition en cours. La remise des prix du concours se fera au même endroit le samedi 12 octobre à 18h30.

**La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 août 2024.**

## **RÈGLEMENT**

En participant à ce concours, le photographe se montre soucieux de la fragilité et de la beauté du monde qui nous entourent et témoigne d'une démarche respectueuse de nos milieux naturels.

Les fichiers déposés devront respecter un certain nombre de règles pour être engagés dans le concours :

- . Chaque participant peut présenter au maximum : **3 photos**
- . Seront exclues du concours, les photos prises hors Grand site Sainte Victoire.
- . Les fichiers numériques doivent être au format JPEG, se situer entre 2Mo et 40 Mo avec une résolution moyenne de 300 dpi.
- . Chaque photographie doit être une prise de vue originale, personnelle, récente sans modification, sans rajout de marge, de texte ou de signature.
- . La vue éventuelle de personnes dans la photographie doit respecter le droit à l'image.

## DEPOT DU DOSSIER PAR MAIL

**1 - Ouvrir un dossier avec vos nom et prénom et adresse mail**

**2 - Incérer vos fichiers photos avec sur chacun vos nom, prénom et adresse mail suivi du N° 1 - 2 ou 3**

**3 – Ajouter obligatoirement en fichier texte (doc ou PDF) le texte suivant :**

*J'atteste sur l'honneur être l'auteur des : une, deux ou trois photos proposées.*

*J'ai lu et pris connaissance du règlement du concours photo. Avec ma participation, j'accepte sans réserve les termes du règlement déposé et disponible en mairie et sur le site internet de la commune du Tholonet : <http://letholonet.fr>*

**3 – Date et signature (numérique acceptée)**

Envoyer par mail à : [bibliotheque.letholonet@wanadoo.fr](mailto:bibliotheque.letholonet@wanadoo.fr)

Attention chaque candidat doit envoyer avant le 31 août 2024 minuit son dossier complet photos et texte pour être retenu.

## JURY

Toutes les photos proposées au jury seront préalablement numérotées et anonymes. Le jury du concours photo composé de représentants du monde de la photographie se réunira début septembre. Le jury sera souverain, il appréciera, délibèrera et sélectionnera les photos les plus pertinentes en réponse au thème proposé. Il se réserve le droit de disqualifier une photo si celle-ci est jugée hors règlement. Le jury retiendra 15 photos.

Les photographies sélectionnées seront imprimées sur support rigide offert par la Mairie du Tholonet. D'autres récompenses seront offertes pour l'annonce des résultats.

Les photos récompensées seront exposées et visibles dans la salle Hippolyte Ferrat à Palette, commune du Tholonet, le vendredi 11 octobre, le samedi 12 octobre et le dimanche 13 octobre 2024.

**Samedi 12 octobre à 18h30** aura lieu le Finissage de l'expo des artistes Dominique Bosq et Marc Chostakoff et la remise des prix du concours photo à la salle Hippolyte Ferrat à Palette / le Tholonet.

## **DROIT D'AUTEUR ET UTILISATION DES IMAGES**

En participant à ce concours, les lauréats récompensés autorisent la commune du Tholonet à utiliser leurs photos à des fins d'information. Ces images seront accompagnées du nom du lauréat (sauf demande contraire) et pourront être utilisées dans la presse, les médias, les réseaux sociaux, les affiches en rapport avec la commune.

### **Divers :**

Les résultats seront rendus publics suite à la délibération du Jury, sur le site et les pages Facebook et Instagram de la Mairie du Tholonet. Les auteurs des photos primées seront avertis par mail.

### **Responsabilités**

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables en cas de perte partielle ou totale des données numériques ou de l'annulation de ce concours si les circonstances l'imposaient.

### **Traitement des images après concours**

Tous les fichiers photographiques n'ayant pas été sélectionnés seront effacés après la clôture du concours.

Règlement concours photo 2024 « Grand site sainte-Victoire »  
Droits et dépôt en mairie  
Les organisateurs, la Mairie du Tholonet

